

Note de Présentation

BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2026

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE.....	3
II. LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES	4
III. BUDGET PRIMITIF 2026	5
A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2026 PAR SECTION : EQUILIBRE BUDGETAIRE	5
Section de Fonctionnement :	6
Section d'Investissement :	6
B. PRESENTATION DETAILLEE PAR CHAPITRE ET PAR SECTION DU BP 2026	6
Section de Fonctionnement :	6
Les dépenses de fonctionnement.....	6
Les recettes de fonctionnement	8
Section d'Investissement :	11
Les dépenses d'équipement.....	11
Les recettes d'investissement	12
IV. LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE.....	14
V. RATIOS PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT.....	16

I. LE CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

Le vote du Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte économique et financier contraint, marqué par des incertitudes persistantes au niveau international, notamment liées à la guerre en Ukraine et au conflit israélo-palestinien, pesant sur la croissance et les équilibres économiques. Depuis le 28 février 2026, le déclenchement du conflit au Moyen Orient entraîne une perturbation majeure des approvisionnements pétroliers et une hausse notable des prix du pétrole, impactant directement le pouvoir d'achat des citoyens et les marges de manœuvre des entreprises françaises. Une hausse des prix à la consommation est constatée dès le mois de mars, tout comme les taux d'intérêt pour tenter d'enrayer une poussée inflationniste. La durée du conflit sera déterminante pour l'année 2026 et ses indicateurs économiques.

Au niveau national, la loi de finances pour 2026 traduit la poursuite de l'effort de redressement des comptes publics, avec un objectif de maîtrise de la dépense dans un contexte de croissance modérée.

Dans ce cadre, les collectivités territoriales évoluent dans un environnement budgétaire contraint. Les concours financiers de l'État sont globalement stabilisés, tandis que la progression des dotations de péréquation est financée par redéploiement interne, entraînant des effets d'écèlement pour de nombreuses communes, dont Neuilly-Plaisance.

En parallèle, les collectivités doivent faire face à une dynamique de charges soutenues, notamment en matière de dépenses de personnel (explosion des cotisations patronales) et de fonctionnement, ce qui pèse sur leur épargne et leur capacité d'investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville de Neuilly-Plaisance sont en hausse en 2026 sous l'effet de plusieurs évolutions non maîtrisées par la collectivité.

En particulier, l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL représente une charge supplémentaire de 214 000 € pour l'exercice 2026.

Par ailleurs, la contribution au titre du fonds de compensation versé à Grand Paris Grand Est s'établit à 402 127 € en 2026 contre 92 000 € en 2016, pour un résultat moins satisfaisant qu'en régie et la perte des produits des impôts économiques (MGP et EPT).

Cette évolution s'explique également par des choix structurants pour la collectivité, avec l'intégration en régie du centre de vacances du Choucas et la réouverture de la piscine municipale à l'issue des travaux. Ces équipements génèrent des dépenses supplémentaires en charge à caractère général et en charge de personnel, notamment du fait du recrutement de plusieurs maîtres-nageurs pour la piscine. Bien évidemment ces deux services produisent également des recettes, mais pas à la hauteur du coût du service, surtout pour la piscine.

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,37 M€, soit +4,24 % par rapport à l'exercice précédent.

En parallèle, les actions engagées dans le cadre du contrat de performance énergétique vont permettre de générer des économies sur les fluides, notamment grâce au remplacement des chaudières fioul par des chaufferies Biomasse, des Chaudières à gaz et des Pompes à Chaleur, même si ces gains peuvent être partiellement atténués par l'évolution du contexte énergétique (gaz et électricité). Un bilan sera fait fin 2026, après une année complète de « saison de chauffe ».

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux charges nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité (personnel, fluides, contrats, subventions, frais financiers, etc.), à l'exclusion des opérations d'ordre, sans impact sur la trésorerie.

Les analyses budgétaires des collectivités sont réalisées sur la base des dépenses réelles, conformément à la nomenclature M57.

En 2026, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales fixée par l'État s'établit à +0,8 %, en nette décélération par rapport aux exercices précédents (+7,1 % en 2023 et +3,9 % en 2024). Cette progression limitée conduit à une évolution très modérée des recettes fiscales de la Ville.

La section d'investissement 2026 s'inscrit dans la continuité du Plan Pluriannuel d'Investissement et traduit la poursuite d'un niveau soutenu d'intervention en faveur des équipements structurants et de la transition du patrimoine communal.

Elle est principalement marquée par la poursuite des opérations majeures que constituent la piscine municipale, les travaux de la Ferme Terrisse, le lancement du démarrage de l'Hôtel de Ville ainsi que les études et premières phases de réhabilitation et d'extension du centre de loisirs des Renouillères.

Au-delà de ces opérations emblématiques, l'année 2026 intègre également la poursuite des interventions sur les équipements scolaires et périscolaires, comprenant les travaux courants dans les écoles ainsi que les opérations relevant du contrat de performance énergétique (CPE), notamment le remplacement des chaudières fioul et la modernisation des installations techniques. Une nouvelle cour oasis est également prévue.

Sont également poursuivies les actions de modernisation des équipements sportifs (tribunes, éclairage du stade, etc), ainsi que les interventions en matière de rénovation énergétique du patrimoine communal et de transition écologique, notamment sur les installations techniques et l'éclairage public (leds).

Poursuite de la modernisation du parc automobile (verdissement de la flotte pour atteindre 45% du parc) et des équipements de la police municipale (vidéoprotection, caméras piétons, VTT), lancement des études structurantes portant sur les équipements sportifs (mille club du stade, piste d'athlétisme, rénovation du terrain de football synthétique, etc), travaux de voirie et d'enfouissement, déploiement plan vélo et du plan de circulation, acquisition d'une propriété pour permettre la construction du parc de 6000 m² et du parking souterrain attenant, etc.

La section d'investissement 2026 s'élève à 21,8 M€, traduisant la poursuite d'un niveau d'investissement soutenu en faveur des équipements structurants et de la transition énergétique du territoire.

Ces dépenses sont financées par 6,6 M€ de subventions, 1,3 M€ d'emprunt permettant de maintenir une trajectoire d'endettement maîtrisée, ainsi que par le solde, soit environ 14 M€, assuré par les ressources propres de la Ville et son autofinancement issus notamment de l'épargne brute et des excédents cumulés.

Cette structure de financement traduit la capacité de la Ville à mobiliser des cofinancements importants tout en assurant un niveau élevé d'autofinancement, garantissant la soutenabilité de son programme d'investissement.

II. LE CYCLE BUDGETAIRE ET LE VOTE DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Dans sa séance du 1^{er} avril 2026, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2026, sur la base d'un rapport établi en application des dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce débat obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants précède le vote du budget primitif dans un délai maximum de 10 semaines.

Comme en 2025, la Ville de Neuilly-Plaisance a fait le choix de soumettre au vote de l'assemblée, lors de la même séance et conformément aux indications fournies dans le Règlement Budgétaire et Financier qui sera adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 avril 2026 :

- Le compte administratif 2025
- Le compte de gestion 2025
- L'affectation des résultats de l'année 2025
- Le budget primitif 2026

La présente note, rédigée en application des dispositions de l'article L2313-1, traitera du Budget Primitif 2026.

III. BUDGET PRIMITIF 2026

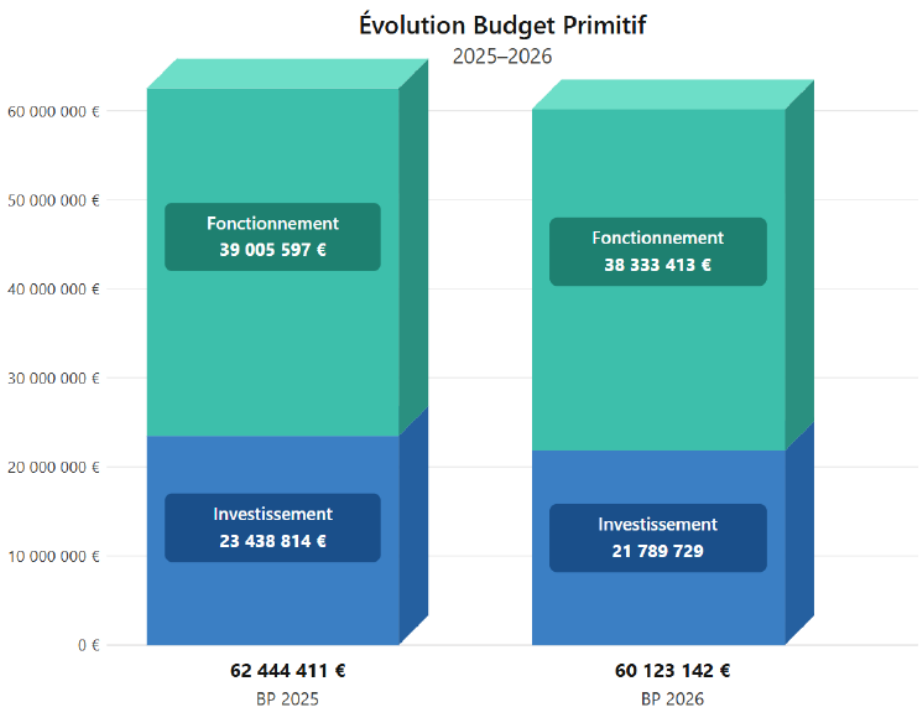
A. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BP 2026 PAR SECTION : EQUILIBRE BUDGETAIRE

Le budget primitif (BP) d'une collectivité doit être présenté à l'équilibre budgétaire (les dépenses égalent les recettes) dans chacune de ses sections (fonctionnement et investissement) et doit être assorti de l'équilibre financier.

Le BP 2026 étant présenté après le vote du compte administratif 2025, il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'Investissement.

Le BP de la Ville de Neuilly-Plaisance s'équilibre en 2026 :

En section de Fonctionnement, à	38 333 413,71 €
En section d'Investissement, à	21 789 729,05 €
Soit un total de	60 123 142,76 €



Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement du BP 2026 est équilibrée à hauteur de : 38 333 413 €. **Dans sa globalité, le budget diminue 1,7 % soit 672 000 €.** Dans le détail, les **dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,3 M€.** En effet, elles passent de 32 339 597 € à 33 709 722 €. Cela s'explique par une augmentation des dépenses à caractère général de 600 000 € et une hausse des dépenses de personnel de 768 000 € dû à l'intégration du budget du service du centre de vacances le Choucas et de la réouverture de la piscine municipale.

Le résultat de **fonctionnement 2025** non affecté à l'investissement, est repris en recettes : excédent de fonctionnement reporté, **soit 3 588 663 €.**

Les recettes de fonctionnement 2026 étant supérieures aux dépenses 2026, un virement de 4 600 000 €, est prévu vers la section d'investissement.

Section d'Investissement :

La section d'investissement du BP 2026 est équilibrée à hauteur de : 21 789 729 €.

(Restes à réaliser 2025 inclus : 9 128 949 € en dépenses et 5 944 926 € en recettes).

Le **besoin de financement d'investissement 2025**, hors restes à réaliser, est repris en dépenses à hauteur de 2 448 469,71 €.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	10 212 310,00 €	15 844 802,58 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	9 128 949,34 €	5 944 926,47 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 448 469,71 €	
=		=	=
Total de la section d'investissement		21 789 729,05 €	21 789 729,05 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	38 333 413,71 €	34 744 750,00 €
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		3 588 663,71 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		38 333 413,71 €	38 333 413,71 €
Total du budget		60 123 142,76 €	60 123 142,76 €

B. PRESENTATION DETAILLEE PAR CHAPITRE ET PAR SECTION DU BP 2026

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent : elles passent de 32 339 597 € en 2025 à 33 709 721 € en 2026.

Avec cumulativement :

- Une augmentation des charges à caractère général : **+ 600 000 €** principalement lié à l'intégration du budget du service du centre de vacances Le Choucas et de la réouverture de la piscine municipale.
- Une augmentation nette des charges de personnel : **+ 768 000 €** en raison de la hausse des cotisations patronales, de la revalorisation du SMIC, de la reprise en régie du centre de vacances le Choucas et du recrutement de maîtres-nageurs de la piscine municipale suite à sa réouverture

- Une augmentation des autres charges de gestion courante : **+ 120 000 €** dû à un besoin supplémentaire de licences de logiciels
- Charges financières : **- 19 900 €**
- Une Diminution des provisions pour risques et charges : **- 143 700 € (provision des CET et contentieux)**. Au chapitre 68 « provisions pour risques et charge », le montant inscrit en 2026 est inférieur à 2025, dans la mesure où les provisions pour les CET (175 000 €) et les contentieux (20 000 €) ont déjà été constituées par opérations d'ordre non budgétaires ; cette année, seule une provision complémentaire est inscrite, ajustée en fonction de l'évolution des CET et des contentieux en cours.

Les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2026 sont de **38 333 413 €** dont :

- **33 709 721 €** de dépenses réelles
- **4 623 691 €** de dépenses d'ordre :
- 1 300 000 € de dotation aux amortissements
- 3 323 691 € de virement à la section d'investissement (autofinancement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
011	Charges à caractère général	9 061 795,26 €	9 666 558,89 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	19 704 046,00 €	20 472 320,00 €
014	Atténuation de produits	730 000,00 €	730 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 220 424,00 €	2 341 100,00 €
Total dépenses de gestion courante		31 716 265,26 €	33 209 978,89 €
66	Charges financières	415 132,00 €	395 243,00 €
67	Charges spécifiques	10 100,00 €	50 100,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-l)	198 100,00 €	54 400,00 €
Sous total autres dépenses		623 332,00 €	499 743,00 €
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement		32 339 597,26 €	33 709 721,89 €
023	Virement à la section d'investissement	5 516 000,00 €	3 323 691,82 €
042	Op. ordre transferts entre sections	1 150 000,00 €	1 300 000,00 €
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		6 666 000,00 €	4 623 691,82 €
TOTAL GENERAL		39 005 597,26 €	38 333 413,71 €

Les charges de fonctionnement courant

Le **chapitre 011** comprend l'ensemble des frais de fonctionnement courant des services municipaux, hors dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel

Le budget 2026 prévoit une augmentation des dépenses de personnel.

Les crédits inscrits au BP 2025 s'élevaient à **19 704 046 €**. En 2026, ils sont de **20 472 320 €** soit **une progression de 768 274 € (+3,90%)**.

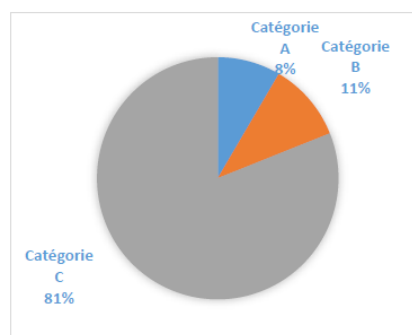
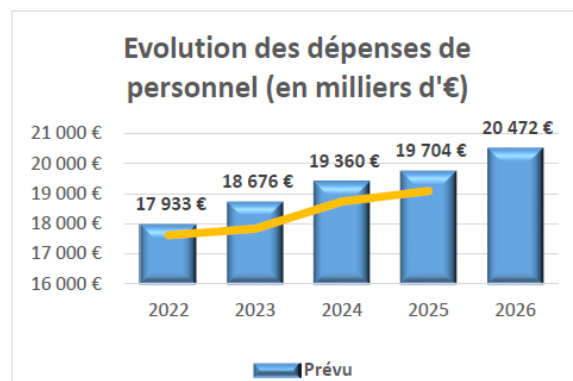
Cette augmentation est principalement liée la hausse des cotisations patronales (CNRACL et IRCANTEC) et de la revalorisation du SMIC. Elles progresseront également du fait des avancements de carrière des agents. Enfin, la reprise en régie du centre de vacances Le Choucas et la réouverture de la piscine municipale entraîneront l'intégration et le recrutement d'agents supplémentaires.

Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs sont répartis à :

81 % en **catégorie C**

11 % en **catégorie B** (encadrement intermédiaire)

8 % en **catégorie A** (encadrement supérieur)



Les charges financières

Les dépenses financières sont en diminution, aucun nouvel emprunt n'ayant été mobilisé en 2025. L'encours de la dette est composé à 98,8 % de prêts à taux fixe. L'incidence d'une hausse des taux porte donc sur un encours limité et sur un index EURIBOR peu volatile. Il est à noter que la capacité de désendettement reste stable à 2,1 ans.

Les autres dépenses de fonctionnement

Les **atténuations de produits** se limitent à ce jour au reversement de FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) lié à la réforme de la taxe professionnelle (728 296 €).

Les **charges spécifiques** (exceptionnelles) comptabilisent essentiellement la valeur comptable des éléments de patrimoine lors de leur cession et les titres annulés sur exercices antérieurs.

Le budget 2026 de Fonctionnement comporte également **1 300 000 €** de dépenses d'ordre au titre des dotations aux amortissements. Cette dépense est neutre en trésorerie et alimente les recettes de la section d'investissement pour un montant identique : **1 300 000 €**.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2026 sont de **38 333 413.71 €** dont :

- **34 744 750 €** de recettes réelles
- **3 588 663,71 €** de reprise de l'excédent de fonctionnement 2025.

Les recettes réelles de fonctionnement de 34 744 750 € sont en augmentation de 1 605 700 € (BP 2025 : 33 139 050 €), soit : + 4.85 %.

Cette évolution cumule :

- Une diminution des atténuations de charges : - 20 000 €
- Une augmentation des produits des services et du domaine : +729 210 €
- Une augmentation des impôts, taxes et fiscalité locale : +266 170 €
- Une augmentation des dotations et participations : + 678 740 €
- Une augmentation des autres produits de gestion courante : + 25 970 €

Les prévisions de recettes ont été estimées par rapport aux réalisations 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chp.	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
013	Atténuation de charges	130 000,00 €	110 000,00 €
70	Produits des serv. dom. et ventes	1 903 750,00 €	2 632 960,00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 300 000,00 €	5 459 070,00 €
731	Fiscalité locale	20 200 000,00 €	20 307 010,00 €
74	Dotations et participations	5 000 000,00 €	5 678 740,00 €
75	Autres prod. de gest. courante	529 000,00 €	554 970,00 €
Sous total recettes de gestion courante		33 062 750,00 €	34 742 750,00 €
76	Produits financiers	75 000,00 €	0,00 €
78	Reprise sur provisions	1 300,00 €	2 000,00 €
Sous total autres recettes		76 300,00 €	2 000,00 €
Total Recettes Réelles de Fonctionnement		33 139 050,00 €	34 744 750,00 €
042	Op. ordre transferts entre sections	3 000,00 €	
Total recettes d'ordre de fonctionnement		3 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		33 142 050,00 €	34 744 750,00 €
002 - Résultat reporté			3 588 663,71 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			38 333 413,71 €

Les produits de gestion courante sont composés des :

- atténuations de charges telles que les remboursements de frais de personnel (chapitre 013)
- produits des services et du domaine (chapitre 70)
- produits des impôts, taxes et fiscalité locale (chapitres 73 et 731)
- produits des dotations et participations (chapitre 74)
- produits divers de gestion courante (chapitre 75).

Le retraitement de ces différents produits (**fiscalité à levier fiscal et fiscalité reversée**) permet de mesurer l'impact financier des réformes fiscales (comme celle de la suppression de la taxe d'habitation) sur l'**autonomie financière** et le périmètre du « **pouvoir de taux** » de la Ville.

La fiscalité à « **levier fiscal** » est celle pour laquelle la commune dispose du pouvoir de fixer les taux d'imposition dans les limites déterminées par la loi. Pour 2026, cela concerne les taux de taxe sur le foncier bâti, de taxe sur le foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ainsi que la taxe de séjour nouvellement instituée.

La « **fiscalité reversée** » correspond à la fiscalité initialement maîtrisée par la Ville et ensuite transformée en dotations ou allocations sur lesquelles la commune ne peut plus intervenir. Elle comprend essentiellement :

- les sommes versées par L'État aux collectivités en compensation de mesures d'exonération (réforme de la taxe professionnelle, réforme de la taxe d'habitation)
- les sommes revenant aux communes lors des transferts de compétence aux intercommunalités (Métropole du Grand Paris).

La fiscalité locale

La Ville ne perçoit plus directement de taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de recettes est compensée par l'attribution de la part de taxe sur le foncier bâti que percevait le département, majorée par un coefficient correcteur « CoCo » afin de garantir la neutralité de cette réforme fiscale et une compensation à l'euro près. Pour mémoire, Neuilly-Plaisance fait partie des villes « sous-compensées » et se voit appliquer un coefficient correcteur « CoCo » supérieur à 1, afin de retrouver, pour l'instant, ses recettes fiscales d'avant réforme de la taxe d'habitation.

Comme l'année précédente, en 2026, c'est une **non augmentation des taux qui est proposée**. A date, en l'absence de notification des bases par l'administration fiscale servant de référence au calcul des produits des impôts locaux, ce sont donc les valeurs de 2025, actualisées de 0.8 % comme le prévoit la loi de finances pour 2026 qui ont servi de référence.

Les autres impôts et taxes

Les recettes de taxe sur la consommation finale d'électricité ont augmenté de 114 774.66 € au regard du montant notifié en 2025.

Les **droits de mutation** encaissés en 2025 ont été supérieurs (1 106 587 €) à la prévision (700 000 €). Compte tenu du réalisé, la recette a été prévue à 1 000 000 €. Les recettes de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) sont perçues avec un décalage important dans le temps. Compte tenu des dispositifs présents sur la Ville et de leurs caractéristiques, l'inscription 2026 a été portée à 5 000 €.

Les dotations et participations

Au moment de l'élaboration du budget, les dotations de l'État, dont les critères et montants globaux ont pourtant été définis et votés par la loi de Finances pour 2026, n'ont toujours pas été notifiées aux collectivités.

En l'absence d'informations, le montant de la dotation forfaitaire a été maintenu au niveau de 2026 : **2 485 000 €**. L'enveloppe globale au niveau national est annoncée à la hausse mais les répercussions individuelles pour chaque collectivité locale pourraient être différentes.

Les autres dotations et fonds de péréquation devraient rester stables : dotation de recensement, dotations pour les titres sécurisés.

Les produits des services et du domaine

Les prévisions pour les produits des services et du domaine sont en hausse par rapport au budget primitif 2025 avec 2.6 millions d'euros de prévisions.

Cette hausse s'explique par l'intégration des recettes du centre de vacances Le Choucas et de la réouverture de la piscine municipale courant 2026.

Section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2026 sont de **21 789 729 €** dont :

- **9 580 310 €** de dépenses d'équipement
- **9 128 949,34 €** de restes à réaliser en dépenses d'équipement
- **572 000 €** de crédits de remboursement de dette
- **60 000 €** d'immobilisations financières (dépôt et cautionnement dans le cadre de préemption par ex)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 128 123,00 €	308 000,00 €
204	Subventions d'équip. versées	756 800,00 €	595 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	7 500 550,00 €	5 424 310,00 €
23	Immobilisations en cours	5 690 000,00 €	3 253 000,00 €
Total dépenses d'équipement		15 075 473,00 €	9 580 310,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	557 000,00 €	572 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	60 000,00 €	60 000,00 €
Total dépenses financières		617 000,00 €	632 000,00 €
Total Dépenses Réelles d'Investissement		15 692 473,00 €	10 212 310,00 €
040	Op. d'ordre transferts entre sections	3 000,00 €	
Total Dépenses d'Ordre d'Investissement		3 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		15 695 473,00 €	10 212 310,00 €
Restes à réaliser		7 577 827,62	9 128 949,34 €
001 - Résultat reporté		165 513,17	2 448 469,71 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		23 438 813,79 €	21 789 729,05 €

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) comprennent les frais d'études et les travaux réalisés sur le patrimoine communal, les acquisitions immobilières et mobilières ainsi que les subventions d'équipement versées.

Le budget 2026 comprend 9 580 310 € de nouvelles dépenses d'équipement 9 128 949.34 € de crédits 2025 reportés, soit un total de dépenses d'équipement de : 18 709 259.34 €.

Le budget 2026 a été élaboré selon les arbitrages réalisés dans le cadre d'un travail de planification et d'obtention de subventions.

Les principales dépenses d'équipement prévues au BP 2026

Les principales masses de dépenses d'équipement pour 2026 sont composées d'une partie du PPI et d'une partie de l'investissement dit courant, d'entretien des bâtiments et espaces publics :

- Un volet concernant les projets structurants (PPI)
- Un volet concernant les projets récurrents

Premier volet (PPI) :

- Ferme Terrisse : 1 900 000 €
- Réhabilitation et extension Piscine municipale : 7 000 000 €
- Rénovation énergétique Hôtel de Ville : 400 000 €
- Etude réhabilitation et extension centre de loisirs des Renouillères : 200 000 €
- Etude réhabilitation et extension du Mille-Club Stade : 100 000 €
- Etude rénovation de la piste d'athlétisme : 100 000 €
- Aménagement d'un espace végétalisé de 6 000 m² et acquisition foncière : 1 000 000 €
- Travaux de l'Eglise St Henri : 50 000 €

Deuxième volet (projets récurrents) :

- Enfouissement des réseaux, voirie et plan vélo : 2 100 000 €
- Chaufferie écoles et gymnases : 950 000 €
- Réseaux séparatifs eaux usées et eaux de pluie sur domaine privé : 350 000 €
- Informatiques licences et matériels : 150 000 €
- Eclairage public leds : 450 000 €
- Accessibilité Ad'AP : 100 000 €
- Véhicules électriques : 150 000 €
- Education (cours Oasis, LED, réfection sols et sanitaires) : 850 000 €
- Petite Enfance (mobilier, matériel, réfection toiture) : 70 000 €
- Vidéoprotection : 150 000 €
- Logements (travaux énergétiques) : 650 000 €

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au BP 2026 sont de **21 789 729 € dont**

➤ **6 932 492 € de ressources dites « internes » :**

- **1 300 000 €** de dotations aux amortissements (recettes d'ordre, correspondant à une dépense du même montant en section de fonctionnement)
- **5 632 492 €** d'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2025 au compte 1068¹.

➤ **14 857 235 € de ressources dites « externes » :**

- **6 587 566 €** de subventions à percevoir (1 362 640 € BP + 5 224 926 € de subventions en report)
- **2 000 000 €** au titre du FCTVA
- **900 000 €** au titre de la taxe d'aménagement
- **720 000 €** au titre des cessions d'immobilisations
- **1 325 978 €** au titre des emprunts
- **3 323 691 €** issus de la section de fonctionnement et transférés par virement.

¹ reprise des résultats de l'exercice 2025 et des restes à réaliser

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Libellée	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
13	Subvention d'investissement recues (sauf 138)	5 048 973,00 €	1 362 640,00 €
1641	Emprunts d'équilibre	2 869 000,00 €	1 325 978,18 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	
Total recettes d'équipement		7 917 973,00 €	2 688 618,18 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	900 000,00 €	2 900 000,00 €
1068	Exédents de fonctionnement capitalisés	5 899 422,79 €	5 632 492,58 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	16 500,00 €	
27	autres immobilisations financières	0,00 €	
024	Produits des cessions	195 000,00 €	
Total recettes financières		7 010 922,79 €	8 532 492,58 €
Total Recettes Réelles d'Investissement		14 928 895,79 €	11 221 110,76 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>5 516 000,00 €</i>	<i>3 323 691,82 €</i>
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	<i>1 150 000,00 €</i>	<i>1 300 000,00 €</i>
Total recettes d'ordre d'investissement		6 666 000,00 €	4 623 691,82 €
TOTAL GENERAL		21 594 895,79 €	15 844 802,58 €
Reste à réaliser		1 843 918,00 €	5 944 926,47 €
002 - Résultat reporté		0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		23 438 813,79 €	21 789 729,05 €

Les ressources d'autofinancement

L'autofinancement se définit habituellement comme la capacité de la collectivité à financer ses investissements au moyen de ses propres moyens financiers (hors ressources externes), c'est-à-dire sur son cycle de fonctionnement. Il s'agit donc des ressources de fonctionnement excédentaires pouvant être affectées à l'investissement après remboursement du capital de l'annuité de la dette.

Financement des dépenses d'équipement nouvelles prévues au BP 2026 (hors RAR) 9 580 310 €

L'autofinancement constitue la première ressource de financement des investissements inscrits au budget 2026.

Pour le financement des dépenses d'équipement, il comprend :

- Les dotations aux amortissements pour partie : **1 300 000 €**
- Le virement de la section de fonctionnement **2 751 691.82 €** (pour partie après remboursement du capital de l'annuité de la dette : 3 323 691.82 € - 572 000 €)

Les ressources externes : le recours à l'emprunt

Les recettes d'emprunt sont des recettes d'équipement.

Le budget 2026 est équilibré avec un recours à l'emprunt de **1.3 M€**.

Il s'agit d'un montant maximal. Le recours à l'emprunt sera effectué en dernier ressort et en proportion de la réalisation effective des dépenses liée à l'avancée des projets.

Les ressources externes : les subventions

Les montants inscrits au budget primitif pour un total de 1 362 640 € ont fait l'objet de notifications à la Ville ou sont en cours d'instruction.

- 480 000 € provenant de l'Etat
- 210 000 € provenant de la Région
- 672 640 € provenant d'autres organismes.

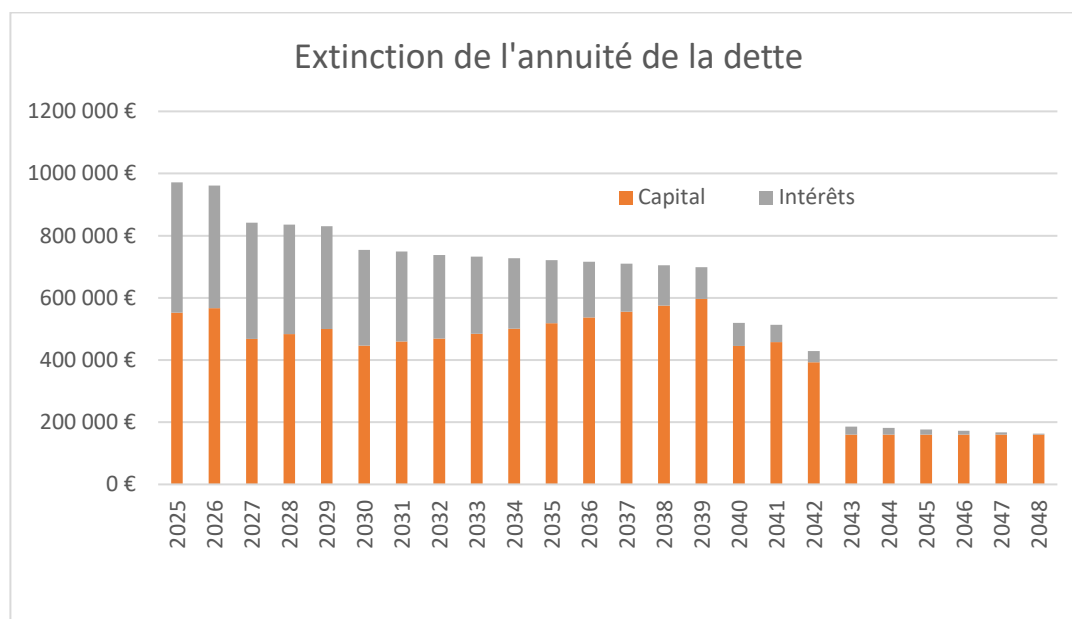
IV. LE REMBOURSEMENT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE

Le **remboursement de la dette actuelle** était en augmentation jusqu'en 2023, dernière année du contrat CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable).

Un emprunt de 4M€ prévu au BP 2022 a été contractualisé en septembre 2022. L'encaissement s'est fait conformément au contrat en septembre 2023 avec une première échéance en 2024. Aucun nouvel emprunt depuis 2023.

L'encours de la dette est composé à 98,8 % d'emprunts à taux fixe.

La classification des contrats de la commune (échelle GISSLER) est A1, correspondant à une absence de risque par rapport aux modalités de calcul des taux d'intérêts et à la structuration des contrats.



L'encours de la dette actuelle est de 9 377 849 € au 01/01/2026.

L'annuité sera de 961 616 € (566 857 € de capital et 394 760 € d'intérêts) soit environ 43 € par habitant.

Les **annuités de remboursement de la dette actuelle** restaient élevées en 2022 et 2023 en raison du contrat CLTR (crédit long terme renouvelable) avec une dernière échéance de remboursement en 2023.

Ensuite, les annuités diminuent par palier en dégageant des marges de manœuvre permettant de contracter de nouveaux emprunts, toutes choses étant égales par ailleurs.

L'encours de la dette actuelle auprès des différents établissements bancaires est de : **9 377 849 €** au 01.01.2026, répartis au sein de 7 contrats.

V. RATIOS PREVUS A L'ARTICLE R-2313-1 DU CGCT

1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population.....	1507,52 €
2. Recettes réelles de fonctionnement / Population	1553,81 €
3. Dépenses d'équipement brut / Population.....	428,44 €
4. Encours de la dette / Population	421,17 €
5. DGF / Population.....	111,13 €
6. Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,7 %
7. (Dépenses de fonctionnement + remboursement dette en capital) / Recettes réelles de fonctionnement... ..	98,6 %
8. Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement.....	53,84 %
9. Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	26,99 %
10. Epargne brute / Recettes réelles de fonctionnement	2,98 %